Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
034-213401722-20141217-0000078203-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 19/12/2014
Réception en Préfecture : 19/12/2014

Ville de Montpellier

Direction Finances et Contrôle de Gestion
Service Contrôle de Gestion

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier
n° 2014 / 569

Séance publique du mercredi 17 décembre 2014

Convoqué le jeudi 11 décembre 2014, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le mercredi 17 décembre 2014 à 17h00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe Saurel

Présents :
Fabien ABERT, Lorraine ACQUIER, Luc ALBERNHE, Rémi ASSIE, Sophia AYACHE, Guy BARRAL, Valérie BARTHAS-ORSAL, Maud BODKIN, Françoise BONNET, Sabria BOUALLAGA, Djamel BOUMAAZ, Anne BRISSAUD, Gérard CASTRE, Mylène CHARDES, Robert COTTE, Christophe COUR, Jean-Luc COUSQUER, Perla DANAN, Titina DASYLVA, Michaël DELAFOSSE, Véronique DEMON, Cédric de SAINT-JOUAN, Jean-Marc DI RUGGIERO, Jacques DOMERGUE, Michèle DRAY-FITOUSI, Christian DUMONT, Abdi EL KANDOUSSI, Julie FRÊCHE, Vincent HALUSKA, Clare HART, France JAMET, Stéphanie JANNIN, Sonia KERANGUEVEN, Anne-Louise KNAPNOUGEL, Pascal KRZYZANSKI, Gérard LANNELONGUE, Alex LARUE, Max LEVITA, Chantal LEVY-RAMEAU, Nicole LIZA, Henri MAILLET, Mustapha MAJDOUL, Jérémie MALEK, Chantal MARION, Isabelle MARSALA, Hervé MARTIN, Dominique MARTIN-PRIVAT, Patricia MIRALLES, Jean-Pierre MOURE, Caroline NAVARRE, Khanthaly PHOUTTHASANG, Patrick RIVAS, Brigitte ROUSSEL-GALIANA, Samira SALOMON, Marie-Hélène SANTARELLI, Philippe SAUREL, Sauveur TORTORICI, Bernard TRAVIER, Henri de VERBIZIER, Patrick VIGNAL, Annie YAGUE, Rabii YOUSSOUS.
Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Nancy CANAUD, Audrey LLEDO, Véronique PEREZ.
Absents :

Tarifs 2015 pour la Ville de Montpellier

Monsieur le Maire, Philippe SAUREL, rapporte :

Cette délibération contient par principe l'ensemble des tarifs montpelliérains qui seront applicables au 1er janvier 2015.

Les ressources liées à ces différents tarifs représentent annuellement environ 20 M€ de recettes de fonctionnement.

Les orientations d'évolution pour 2015 sont les suivantes :

1) Pas d'augmentation sur la restauration scolaire et la jeunesse

2) Autres services à la population : augmentation plafonnée au montant de l'inflation

3) Location et occupation du domaine public : évolution et ajustement ponctuels

Les tarifs qui vous sont proposés répondent à une double exigence :

- ✓ Prendre en compte dans le calcul de la formule du tarif le coût de la prestation concernée ou le produit potentiel qui en résulte (par exemple, le produit généré par l'occupation du domaine public),

- ✓ Permettre à tous les usagers d'avoir accès aux services publics en proposant les tarifications calculées en fonction des moyens de chacun.

Les éléments ci-après détaillent le cadre juridique et la typologie des tarifs municipaux qui sont intégralement listés dans cette délibération.

Les tarifs sont en effet fixés selon différentes modalités :

- ➢ certains sont imposés par des textes (ex. : certains modes de reproduction de documents administratifs) ;

- ➢ d'autres sont déterminés avec un montant plafonné par un texte (ex. : redevances d'occupation de certains réseaux) ;

- ➢ d'autres encore ont des modalités de calcul indiquées par les textes (ex. : pour les redevances d'occupation du domaine public) ;

- ou encore ils sont indexés sur des indices d'un secteur d'activités en particulier (ex. : certains indices du BTP pour les travaux de voirie pour le compte de tiers, ou encore l'indice INSEE du coût de la construction s'agissant de l'implantation de station de radiocommunication) ;

- parfois ils sont calculés sur la base d'un devis d'entreprise adjudicataire, devis dont le montant répond donc aux prix du marché, (ex. : la remise en état des espaces verts) ;

- enfin, certains tarifs sont laissés à la discrétion de la collectivité.

Les tarifs peuvent être en outre classés selon la typologie suivante :

- **Taxe :** le plus souvent, il s'agit d'une recette fiscale perçue à l'occasion de l'utilisation ou de la mise à disposition d'un service public, supposant un certain lien entre le contribuable et le service. Cependant, le montant acquitté n'a pas de rapport avec le service rendu, il est forfaitairement déterminé.

- **Redevance** : deux redevances sont distinguées :

  - la **redevance pour service rendu** est une somme demandée à des usagers en vue de couvrir les charges d'un service public déterminé ou les frais d'établissement et d'entretien d'un ouvrage public, qui trouve sa contrepartie directe dans les prestations fournies par le service ou dans l'utilisation de l'ouvrage. Il doit y avoir un lien suffisant, une réelle corrélation entre le coût du service et le montant demandé (sans pour autant que le prix payé soit systématiquement et exactement le prix du service). En outre, il est possible d'introduire dans le calcul des éléments forfaitaires et d'instituer des modalités de modulation dans le respect du principe d'égalité (modulation pour des tarifications sociales par exemple).
    Peuvent être considérées comme tels les tarifs de la serre amazonienne, le service d'accueil régulier familial et collectif et les accueils sans hébergement, la copie des documents administratifs, la location de matériel etc.

  - la **redevance domaniale, ou redevance d'occupation du domaine public** s'entend quant à elle de la somme demandée en contrepartie de l'obtention d'un droit d'occuper temporairement à titre privatif le domaine public de la collectivité (article L. 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques) : l'article L. 2125-3 de ce même code précise que cette redevance tient compte des avantages de toute nature procurés au titulaire de l'autorisation d'occupation du domaine public, incluant la valeur locative de ce domaine. Peuvent être considérés comme de telles redevances tous les tarifs relatifs aux occupations des dépendances domaniales de la commune : salles, installations sportives, voirie, halles et marchés, etc.

Pour autant, la tarification ne suffit pas à la Collectivité pour financer les prestations destinées aux usagers. Aussi, elle doit être complétée par la fiscalité et d'autres financements afin de contenir les tarifs et ainsi ne pas priver d'accès les usagers au service public.

Pour plus de lisibilité, les tarifs sont classés en 3 catégories :

1 – Les tarifs relatifs aux services à la population

2 – Les redevances d'occupation du domaine public

3 – Les refacturations

1 – Les tarifs relatifs aux services à la population

Les services de la Ville de Montpellier s'organisent autour de 150 métiers qui permettent d'offrir aux montpelliérains un service public professionnel, proche et réactif.

1-1 : Les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) :

Près de 4 000 enfants sont accueillis quotidiennement en accueil régulier ou occasionnel dans les établissements montpelliérains municipaux, associatifs ou privés ainsi que chez les assistantes maternelles libérales installées à Montpellier. Au total, près de 25 millions d'euros par an sont consacrés à l'accueil du jeune enfant par la Ville de Montpellier.

➢ Modalités de détermination des tarifs

Les tarifs des crèches résultent de l'application d'un barème national fixé chaque année par la CNAF. Le tarif horaire est calculé selon un taux d'effort appliqué aux ressources mensuelles des familles dans la limite d'un plancher et d'un plafond également fixé par la CNAF en début d'année.

Le taux d'effort varie selon la composition de la famille. La Ville de Montpellier applique des tarifs sociaux lorsqu'un enfant, en situation de handicap est à la charge de la famille. Dans ce cas, le taux d'effort applicable est celui auquel la famille pourrait prétendre si elle avait un enfant supplémentaire.

Tarif horaire = Taux horaire x Revenu mensuel par foyer (encadré par un plancher et plafond)

➢ Taux applicables pour 2015

Le barème national pour 2015 sera publié en début d'année prochaine. Il sera appliqué dès sa publication.

		A titre indicatif	
	Taux horaire	**Tarif plancher 2014**	**Tarif plafond 2014**
ACCUEIL EN CRECHE COLLECTIVE (prix par enfant)			
1 enfant	0,06%	0,38 €	2,89 €
2 enfants	0,05%	0,31 €	2,41 €
3 enfants	0,04%	0,25 €	1,92 €
4 à 7 enfants	0,03%	0,19 €	1,44 €
8 enfants et au-delà	0,02%	0,13 €	0,96 €
ACCUEIL EN CRECHE FAMILIALE (prix par enfant)			
1 enfant	0,05%	0,31 €	2,41 €
2 enfants	0,04%	0,25 €	1,92 €
3 à 5 enfants	0,03%	0,19 €	1,44 €
6 enfants et au-delà	0,02%	0,13 €	0,96 €
TARIFICATIONS SPECIFIQUES			
Famille non affiliée au régime CAF ou SNCF	Tarifs majorés de 50 %		
Famille non domiciliée à Montpellier	Tarifs majorés de 10 %		

Exemple de calcul : Pour une famille montpelliéraine de 2 enfants ayant un revenu mensuel de 2 200 € (revenu du foyer), le tarif horaire en crèche collective est de 1.10 € (0.05% x 2 200€).

Par ailleurs, il est précisé que la Ville de Montpellier applique des tarifs sociaux dans les cas suivants :

- La présence dans la famille d'un enfant en situation de handicap, bénéficiaire de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé, à charge de la famille (même si ce n'est pas ce dernier qui est accueilli au sein de l'établissement) permet d'appliquer le tarif immédiatement inférieur.

- Un enfant placé en famille d'accueil au titre de l'aide sociale à l'enfance. La tarification à appliquer correspond au montant total des participations familiales facturées sur l'exercice précédent divisé par le nombre d'actes facturés au cours de l'année précédente.

- Un enfant accueilli dans le cadre de la convention « action de soutien à la parentalité » passée entre la Ville et le Conseil général de l'Hérault peut bénéficier, d'autant que nécessaire, d'une tarification adaptée à la capacité contributive de la famille, voire d'une gratuité, à titre exceptionnel et pendant une durée limitée. Cette tarification spécifique est prévue par une délibération annuelle du Conseil municipal autorisant la convention précitée.

1-2 : La restauration scolaire :

La Cuisine Centrale Municipale, titulaire d'un agrément sanitaire européen, fabrique et livre près de 10 000 repas par jour dans les restaurants scolaires des écoles publiques de la Ville de Montpellier.

➢ Modalités de détermination des tarifs

Le tarif général pour la restauration scolaire est de 3.38 € pour un enfant en maternelle et 3.69 € pour un enfant en élémentaire.

Une tarification sociale est proposée aux familles, domiciliées à Montpellier, disposant de faibles revenus. Les tarifs sont alors calculés sur la base de certaines ressources et charges des familles ainsi que le nombre de parts du foyer.

A- Etablissement du revenu net mensuel (ressources – charges) :

Pour le parent responsable et son conjoint, les ressources et charges prises en compte sont les suivantes :

- Ressources : Salaire, ASSEDIC, IJ - Pensions - Retraite /AAH, RSA (socle - majorité – activité), pension alimentaire reçue, allocation soutien familiale, allocations familiales, complément familial, allocation jeune enfant, allocation parentale d'éducation, autres revenus, allocation logement /APL

- Charges : Loyer (hors charges) ou remboursement habitation principale (limité à 125€ par part), forfait téléphone (limité à 13€), pension alimentaire versée.

B- Etablissement du nombre de parts :

On compte une part par individu présent dans le foyer. Les enfants doivent être à charge effective, allocataire CAF et avoir moins de 20 ans. Par exemple, un couple avec un enfant totalise 1+1+1 = 3 parts. Dans le cas d'une famille monoparentale, la situation est différente selon que l'enfant est en garde exclusive ou en garde alternée. Dans le cas de la garde exclusive, la Ville majore le nombre de parts de 1, soit 1+1+1 = 3 parts également. La garde alternée dans ce même exemple totalise 2 parts.

➢ Tableau récapitulatif des tarifs 2015

Tarif Général 2015	Ecole Maternelle	Ecole Elémentaire
Hors montpelliérains & hors tarification sociale	3,38 €	3,69 €

Quotient familial 2015	Ecole Maternelle	Ecole Elémentaire
Q 1: de 0 € à 167 €	1,76 €	1,76 €
Q 2: de 168 € à 191 €	2,44 €	2,44 €
Q 3: de 192 € à 260 €	2,83 €	2,83 €
Q 4: de 261 € à 290 €	2,89 €	3,13 €
Q 5: de 291 € à 335 €	3,13 €	3,47 €
Q 6: de 336 € à 458 €	3,21 €	3,55 €
Q 7: 459 € et plus	3,38 €	3,69 €

Autres tarifs	Tarifs 2015
Repas d'urgence sociale (personne dont la situation administrative est en cours de régularisation)	1,76 €
PAI * prise en charge panier repas	1,76 €
Repas – Associations	6,34 €
Repas – ALSH	5,07 €
Repas – Stagiaire	3,69 €
Repas – Enseignant (tarif de base)	6,60 €
Repas – Enseignant (tarif subventionné)	Tarif de base - subvention
Remplacement carte MIDI	8,00 €

** Projet d'Accueil Individualisé pour les enfants allergiques ou sous prescriptions médicales.*

La tarification sociale s'appliquera aux repas commandés par les ALSH auprès de la Cuisine Centrale dès lors que ces ALSH répercuteront ladite tarification sur les repas fournis aux enfants.
Considérant le prix de revient d'un repas, l'application d'un tel tarif constitue une subvention en nature accordée auxdits ALSH. Cette subvention en nature devra être inscrite dans les comptes de l'association et dans le compte administratif de la Ville.
Une telle subvention présente un intérêt local dès lors que l'ALSH associatif, répercutant cette baisse de tarif sur le prix du repas facturé à l'enfant, participe ainsi aux engagements de la Ville en termes d'accès élargi et plus juste aux centres de loisirs.
Montant de la valorisation en référence à la tarification unique de 5,07 euros :

Quotient familial 2015	Ecole Maternelle	Montant de la valorisation	Ecole Elémentaire	Montant de la valorisation
Q 1: de 0 € à 167 €	1,76 €	3,31 €	1,76 €	3,31 €
Q 2: de 168 € à 191 €	2,44 €	2,63 €	2,44 €	2,63 €
Q 3: de 192 € à 260 €	2,83 €	2,24 €	2,83 €	2,24 €
Q 4: de 261 € à 290 €	2,89 €	2,18 €	3,13 €	1,94 €
Q 5: de 291 € à 335 €	3,13 €	1,94 €	3,47 €	1,60 €
Q 6: de 336 € à 458 €	3,21 €	1,86 €	3,55 €	1,52 €
Q 7: 459 € et plus	3,38 €	1,69 €	3,69 €	1,38 €

Ce dispositif fait l'objet d'un avenant à la convention d'utilisation de locaux scolaires pour les accueils de loisirs sans hébergement gérés par des associations.

1-3 : Les Accueils de Loisirs Associés à l'Ecole (ALAE) :

Les Accueils de Loisirs comprennent notamment les garderies du matin et du soir.

- Modalités de détermination des tarifs

Les tarifs sont calculés selon les mêmes modalités que pour la restauration scolaire.

- Tableau récapitulatif des tarifs 2015

Quotient familial	ACCUEIL MATIN COMPLET (7h45-8h45)	ACCUEIL SOIR (17h30-18h30)
Q 1: de 0 € à 167 €	0.34 €	0.34 €
Q 2: de 168 € à 191 €	0.40 €	0.40 €
Q 3: de 192 € à 260 €	0.52 €	0.52 €
Q 4: de 261 € à 290 €	0.58 €	0.58 €
Q 5: de 291 € à 335 €	0.58 €	0.58 €
Q 6: de 336 € à 458 €	0.60 €	0.60 €
Q 7: 459 € et plus	0.62 €	0.62 €
Pénalités de retard	/	8.00 €

1-4 : Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) :

Les Accueils de Loisirs de Montpellier sont des structures de proximité qui accueillent les enfants de 3 à 12 ans les mercredis et les vacances scolaires en leur proposant de nombreuses activités sur la base de thèmes ludiques, sportifs et culturels. 33 centres sont répartis sur la Commune représentant 1 200 places par jour.

- Modalités de détermination des tarifs

Le tarif par journée et par enfant est calculé en fonction d'un taux d'effort appliqué au revenu net mensuel de la famille. Un tarif plancher et plafond s'appliquent à l'issue du calcul. Cette tarification permet de lisser l'effort des familles selon leurs revenus.

Une participation complémentaire peut être demandée dans le cadre de projets spécifiques.

Ce tarif journalier ne comprend pas le repas. Le mode de calcul du prix du repas est le même que celui fixé pour les restaurants scolaires.

Tarif journée (sans repas) = Revenu mensuel* x taux d'effort correspondant

** revenu net fiscal de référence indiqué sur le dernier avis d'imposition reçu des membres du foyer*

- Tableau récapitulatif des tarifs 2015

Nombre d'enfants	Taux d'effort	Tarif plancher	Tarif plafond
1 enfant	0.575%	7.30 €	16.00 €
2 enfants	0.525%	6.80 €	14.50 €
3 enfants et plus	0.475%	6.10 €	13.80 €
Famille avec enfant handicapé	Application du taux d'effort inférieur		
Famille hors Montpellier	Tarif majoré de 3€		
Demi-journée	60 % du prix de la journée		
Plusieurs enfants inscrits	*-50 % à partir du 2ème enfant inscrit : cette réduction s'applique sur le tarif calculé pour le 2ème enfant et les suivants. Elle ne s'applique pas pour le 1er enfant de la famille. Cette réduction ne s'applique pas pour les familles bénéficiant des bons CAF*		

1-5 : Les prestations destinées à la jeunesse :

- La carte été jeunes

La Ville propose aux jeunes montpelliérains de 12 à 29 ans des prestations à des tarifs préférentiels. La Carte Eté Jeunes contient une cinquantaine de coupons donnant accès gratuitement à une trentaine d'activités culturelles et sportives différentes à pratiquer dans la Ville de juin à septembre (valeur totale des activités : 350 €).

Toute attribution à titre gratuit devra donner lieu à une délibération fixant les critères d'attribution.

- Les ateliers « découverte »

Des ateliers « découverte » ou des animations, sont proposés aux montpelliérains de 12 à 29 ans, pendant les petites vacances de février, avril et octobre.

Les Photocopies et impression de CV

Le montant peu élevé du prix de ces prestations permet à la Ville de Montpellier d'accompagner au mieux les jeunes dans leurs démarches de recherche d'emploi, de logement et d'informations diverses.

- Exposition & vide-studio annuel

Accueil et exposition gratuite des créations des jeunes artistes montpelliérains non professionnels.
Participation gratuite au « vide-studio » pour les jeunes de moins de 30 ans ainsi que pour les associations dédiées à la jeunesse: journée d'échanges et de ventes d'objets personnels, réservé aux non professionnels.

➢ Tableau récapitulatif des tarifs 2015

	Tarifs 2015
Carte été jeune	25,00 €
Ateliers « découverte »	20,00 €
Photocopie A4 / Impression CV ou lettre de motivation	0,10 €
Photocopie A3	0,20 €
Mur d'exposition	Gratuit
Vide studio	Gratuit

1-6 : Les activités sportives :

La carte Montpellier Sports permet d'accéder aux activités encadrées par les éducateurs sportifs de la Ville dans le cadre du programme permanent. Par ailleurs, elle offre un accès à l'ensemble des activités proposées par le programme spécial vacances : plus de 50 disciplines gratuites ou à tarif préférentiel, encadrées par l'équipe d'éducateurs municipaux et les associations sportives montpelliéraines partenaires.

	Tarifs 2015
Carte Montpellier Sports	5,00 €

1-7 : Les activités socio-culturelles des Maisons Pour Tous :

Chaque semaine, les Maisons Pour Tous de Montpellier proposent aux montpelliérains de tous âges environ 600 activités dans des domaines variés : activités artistiques, sportives, culturelles, scientifiques, cours de langue, etc.

➢ Les cartes d'abonnement

Outre l'accès à de nombreuses activités, cette carte d'abonnement permet de bénéficier à titre gracieux de certaines animations, d'un accès gratuit Internet 2 heures par semaine dans le cadre du Projet EPI, également de tarifs préférentiels à des manifestations et soirées familiales et de tarifs réduits aux théâtres Gérard Philipe et Jean Vilar.

Cartes d'abonnement : Tarifs pour l'année scolaire 2014/2015	Tarifs 2015
Adulte Montpelliérain	7,00 €
Enfant Montpelliérain (moins de 16 ans)	3,50 €
Adulte (hors Montpellier)	10,00 €
Enfant (moins de 16 ans – hors Montpellier)	5,00 €

➢ Les cotisations annuelles pour les activités

Activités collectives : Tarifs pour l'année scolaire 2014/2015	Tarifs 2015
Tarification pour 30 séances de 1h/semaine	135,00 €
Tarification par tranche de 30 minutes supplémentaire par séance hebdomadaire	40,00 €
Tarification étudiant pour 30 séances de 1h/semaine	65,00 €
Tarification étudiant par tranche de 30 minutes supplémentaire par séance hebdomadaire	20,00 €
Réduction comité d'entreprises (COSC …)	20%
Réduction pour : *-les étudiants* *-les bénéficiaires des allocations insertion, solidarité spécifique, supplémentaire de retraite, parent isolé, revenu minimum d'insertion,*	50%

-les adhérents de la GEM (Groupe d'Entraide Mutuelle) *-les personnes handicapées ou invalides sur présentation d'une carte d'invalidité de 80% minimum*	
Réduction pour les familles nombreuses :	
-pour les enfants de familles de 3 enfants	30%
-pour les enfants de familles de 4 enfants	40%
-pour les enfants de familles de 5 enfants	50%
Pour les inscriptions en cours d'année, il sera appliqué le plein tarif jusqu'à octobre puis une cotisation calculée au prorata temporis à compter de novembre des cours restant à faire jusqu'à la fin de la session.	

Cours particuliers : Tarifs pour l'année scolaire 2014/2015	Tarifs 2015
Tarification solfège seul – éveil musical – solfège spécial batteur (30 séances d'1 heure)	135,00 €
Tarification cours particulier à 1 élève (30 séances d'1 heure)	500,00 €
Tarification cours à 2 élèves (30 séances d'1 heure)	440,00 €
Tarification cours à 3 élèves (30 séances d'1 heure)	320,00 €
Tarification initiation à internet (cours dispensé par animateurs MPT)	5,00 €

Soirées et animations organisées en MPT : Tarifs pour l'année scolaire 2014/2015	Tarifs 2015
Tarification abonné animation diverses – catégorie A	1,00 €
Tarification abonné animation diverses – catégorie B	3,00 €
Tarification abonné soirée spectacle repas – catégorie C	4,00 €
Tarification abonné soirée spectacle repas – catégorie D	7,00 €
Tarification abonné soirée spectacle repas – catégorie E	10,00 €
Tarification abonné soirée spectacle repas – catégorie F	15,00 €
Tarification non abonné animation diverses – catégorie A	2,00 €
Tarification non abonné animation diverses – catégorie B	5,00 €
Tarification non abonné soirée spectacle repas – catégorie C	6,00 €
Tarification non abonné soirée spectacle repas – catégorie D	9,00 €
Tarification non abonné soirée spectacle repas – catégorie E	12,00 €
Tarification non abonné soirée spectacle repas – catégorie F	17,00 €

**Les tarifs sont fixés en fonction d'un classement (catégories A à F) déterminé par le prix et le lieu de la prestation.*
Pour les inscriptions en cours d'année, une dégressivité sera appliquée aux adhérents sur la base de 10 mois d'activités.

Stages : Tarifs pour l'année scolaire 2014/2015	Tarifs 2015
Tarification abonné stages – catégorie H	10,00 €
Tarification abonné stages – catégorie I	20,00 €
Tarification abonné stages – catégorie J	31,00 €
Tarification abonné stages – catégorie K	41,00 €

**Les tarifs sont fixés en fonction d'un classement (catégories H à K) déterminé par le coût du stage.*

1-8 : La Serre Amazonienne :

La Serre Amazonienne de la Ville de Montpellier est une réalisation unique en France. Recréant toutes les caractéristiques et spécificités de la forêt amazonienne, elle permet aux visiteurs de découvrir plus de 500 animaux et 3 500 végétaux. Elle a pour but de sensibiliser le public aux beautés et aux particularités de l'écosystème amazonien et à la nécessité de sa préservation.

Le Pass Agglo permet d'obtenir une réduction sur les tarifs individuels.

Tarifs 2015	Sans Pass Agglo	Avec Pass Agglo
Entrée Adulte	6,50 €	5,50 €
Carnets de 10 entrées	40,00 €	40,00 €
Tarif réduit (enfants de 6 à 18 ans, étudiants, familles nombreuses, demandeurs d'emploi, sénior + de 60 ans)	3,00 €	2,50 €
Entrée gratuite pour : -les enfants de moins de 6 ans -les bénéficiaires de minima sociaux -les groupes scolaires (maternels & primaires) et ALSH de Montpellier	Gratuit	Gratuit
Tarif groupes :		
-comités d'entreprises et associations (>10 personnes)	3,00 €	3,00 €
-groupes scolaires (collèges & lycées) et étudiants	3,00 €	3,00 €
-groupes scolaires (maternels & primaires) et ALSH hors Montpellier	2,00 €	2,00 €
Visite nocturne et guidée	10,00 €	10,00 €
Location d'audio-guide	1,00 €	1,00 €
Plan du zoo	0,50 €	0,50 €

1-9 : Le parcours muséographique :

Que l'on soit habitant ou non de la Ville de Montpellier, il est toujours enrichissant de découvrir les richesses d'une culture, d'un patrimoine. Le parcours muséographique « Histoire et Patrimoine » permet l'accès :

- au musée du Vieux Montpellier
- à la pharmacie et chapelle de la Miséricorde

Entrée parcours muséographique	Tarifs 2015
Tarif individuel	3,00 €
Tarif réduit pour :	
-les groupes (à partir de 10 personnes)	2,00 €
-les familles nombreuses sur présentation de la carte	2,00 €
-les détenteurs d'un billet de la visite du centre historique avec l'office du tourisme ou sur présentation du billet d'entrée de l'un des musées partenaires de l'Agglomération de Montpellier	1,50 €
Entrée gratuite pour :	
-les moins de 26 ans et les plus de 60 ans, les demandeurs d'emploi et bénéficiaires de minima sociaux, les groupes scolaires, les ALSH et leurs accompagnants, les détenteurs de la City Card et de la Carte Pass Pro Tourisme délivrées par l'Office du Tourisme, les titulaires d'une carte d'invalidité et leurs accompagnants, les détenteurs de la Carte Eté Jeunes -à l'occasion de la Nuit Européenne des Musées -lors des Journées du Patrimoine -le 1er dimanche de chaque mois	Gratuit

1-10 : Le théâtre Jean Vilar :

Le Théâtre Jean Vilar, situé au 155 rue de Bologne à Montpellier, permet à chaque montpelliérain de bénéficier tout au long de l'année d'une programmation audacieuse et de qualité.

	Tarifs 2015	
Théâtre Jean Vilar	Théâtre	Concert

Tarif individuel	15,00 €	15,00 €
Tarif réduit pour les étudiants, comités d'entreprises (selon convention), plus de 60 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires de minima sociaux, groupes (à partir de 10 personnes)	11,00 €	11,00 €
Tarif réduit pour les moins de 16 ans, groupes scolaires (lycées) et intermittents du spectacle	5,00 €	5,00 €
Tarif réduit pour les groupes scolaires (écoles & collèges)	3,50 €	3,50 €
Cartes d'abonnement pour 4 spectacles :		
Vilar Pass : carte nominative réservée aux moins de 16 ans	15,00 €	15,00 €
Carte nominative plein tarif (11.50€ / spectacle supplémentaire)	46,00 €	46,00 €
Carte nominative tarif réduit (9€ / spectacle supplémentaire)	36,00 €	36,00 €
Pass culture (convention avec le CROUS)	9,50 €	9,50 €
Stage théâtre – Nouvelle tarification par jour de stage et par participant (durée générale d'un stage : 5 jours, soit 50 €)	10,00 €	

1-11 : Le cinéma Nestor Burma :

Entrée cinéma Nestor Burma	Tarifs 2015
Tarif individuel (+ de 14 ans)	6,00 €
Tarif réduit pour tous avant 17h00, les moins de 26 ans, les plus de 60 ans, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires de minima sociaux, les étudiants, les familles nombreuses	5,00 €
Tarif individuel Pass Culture (convention CROUS)	4,50 €
Tarif individuel Ecran des enfants	3,00 €
Tarif moins de 14 ans – Nouveau tarif	4,00 €
Carte 10 places (non nominative et valable 1 an)	45,00 €
Tarif comité d'entreprises ou de groupe (minimum 10 personnes) – prix par personne	4,50 €
Tarif scolaire (dans le cadre du dispositif école et cinéma, collégiens au cinéma, lycéens et apprentis cinéma)	2,50 €
Tarif de groupe Ecran des enfants (écoles et centres de loisirs) / gratuité pour les accompagnants (à raison de 1 pour 10 enfants)	2,70 €
Tarif spécial (évènement conventionné ou séance à la carte – enseignant, centre de loisirs... IME) (nouveau tarif)	3,50 €
Fête du cinéma	3,00 €
Supplément 3D	1,00 €
Remplacement de lunettes endommagées	45,00 €
Vente d'affiche 40x60cm	2,00 €
Vente d'affiche 120x160cm	5,00 €

2 – Les redevances d'occupation du domaine public

Avec plus de mille lieux et évènements dédiés à la culture, 246 salles et terrains de sport, 146 parcs et squares, Montpellier offre à ses habitants, à travers la richesse de son patrimoine, une Ville dans laquelle il fait bon vivre.

La redevance d'occupation du domaine public correspond quant à elle à la somme demandée en contrepartie de l'obtention d'un droit d'occuper temporairement à titre privatif le domaine public de la collectivité (article L. 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques). L'article L. 2125-3 de ce même code précise que cette redevance tient compte des avantages de toute nature procurés au titulaire de l'autorisation d'occupation du domaine public, incluant la valeur locative de ce domaine. Peuvent être considérés comme de telles redevances tous les tarifs relatifs aux occupations des

dépendances domaniales de la commune : salles, installations sportives, voirie, halles et marchés, etc. La redevance est également un outil permettant d'organiser harmonieusement l'occupation de notre patrimoine municipal.

2-1 : Les salles municipales et le matériel:

- Les salles municipales

Salles	Unité	TARIFS 2015		
		PLEIN TARIF	DEMI TARIF*	FORFAIT DE BASE**
Salle d'exposition (RDC Hôtel de Ville - par quinzaine)	U	3 150,00 €	1 575,00 €	30,00 €
Salle des Rencontres avec l'office (Hôtel de Ville - niveau OH)	/ jour	3 200,00 €	1 600,00 €	50,00 €
Salle des Rencontres (Hôtel de Ville - niveau OH)	/ jour	2 700,00 €	1 350,00 €	50,00 €
Mairie annexe de Grammont	/ jour	2 000,00 €	1 000,00 €	50,00 €
Salle du Conseil Municipal (niv 2) hors prestation de régie technique obligatoire IEC	/ jour	2 150,00 €	1 075,00 €	50,00 €
Salle Pierre Mendes France (Hôtel de Ville - niv 2)	/ jour	300,00 €	150,00 €	30,00 €
Salle Jules Pagezy (ancien hôtel de ville)	/ jour	1 600,00 €	800,00 €	50,00 €
Centre Rabelais (bd Sarrail - salle de projection)	/ jour	1 300,00 €	650,00 €	50,00 €
Centre Rabelais (vacation projection)	/ jour	255,00 €	127,50 €	25,50 €
Salle Pétrarque (Place Pétrarque)	/ jour	600,00 €	300,00 €	30,00 €
Salle Jacques 1er d'Aragon (Richter - espace place de la révolution)	/ jour	440,00 €	220,00 €	30,00 €
Salle Belvédère (toit du Corum)	/ jour	310,00 €	155,00 €	30,00 €
Salle Guillaume de Nogaret (espace Pitot)	/ jour	310,00 €	155,00 €	30,00 €
Maison des Relations Internationales (salle de réception)	/ jour	900,00 €	450,00 €	50,00 €
Espace Martin Luther King (grande salle)	/ jour	310,00 €	155,00 €	30,00 €
Espace Martin Luther King (petite salle)	/ jour	100,00 €	50,00 €	15,00 €

***Gratuité** pour les associations humanitaires ou caritatives et pour les manifestations à caractère caritatif ou humanitaire (sous réserve de justification de partenariat avec des associations caritatives ou humanitaires).*

Cautionnement	Unité			
Caution pour tout espace loué	U	1 530,00 €	1 530,00 €	1 530,00 €

**Demi-tarif* *pour les associations à caractère social, culturel ou sportif et entraînant des recettes.*

***Forfait de base* *pour les associations à caractère social, culturel ou sportif et les établissements publics ou assimilés n'entraînant pas des recettes.*

La ville se réserve le droit de demander une réparation financière en cas de dégradation et/ou perte de matériel.
Le coût de remise en état et/ou de remplacement de matériel sera intégralement réclamé à l'organisateur.
La caution ne sera restituée qu'après paiement du préjudice subi par la Ville.

- **Le matériel**

	TARIFS 2015	
Matériels	Unité	**PLEIN TARIF**
Chaise	u/jour	0,31 €
Table (1.50m ou 2m)	u/jour	4,18 €
Grille-caddie	u/jour	5,80 €
Podium	m²/jour	7,80 €
Barrière	u/jour	7,80 €
Place de tribune	u/jour	0,80 €
Coffret électrique	u/jour	168,00 €
Pose et dépose de drapeaux, banderoles, tentures de rue	u/jour	15,60 €
cautionnement		
Cautionnement petit matériel	/ U	360,00 €
Cautionnement barrières tribunes, podium, matériel électrique, pavoisement	/ U	1330,00 €

Ce tarif sera appliqué aux particuliers et aux sociétés à caractère commercial.

La ville se réserve le droit de demander une réparation financière en cas de dégradation et/ou perte de matériel.
Le coût de remise en état et/ou de remplacement de matériel sera intégralement réclamé à l'emprunteur.

- **Les salles des Maisons Pour Tous et Centre de Ressources Darwin**

La Ville de Montpellier met également des salles à disposition des associations, conseils de quartiers, comités de quartiers, syndics de copropriétés ou organismes et établissements pour des activités régulières ou ponctuelles. Ces mises à dispositions se font dans le cadre d'ateliers, de stages, de manifestations ou de réunions. **Ces salles n'ont pas vocation à être louées à des particuliers.**

Salles pour activités hebdomadaires – Maisons Pour Tous	Tarifs 2015
Tarification pour 1 h et 10 personnes	110,00 €
Tarification pour 1 h et 20 personnes	165,00 €
Tarification pour 1 h et 30 personnes	220,00 €
Tarification pour 1 h et + de 30 personnes	270,00 €
Tarification pour 1 h 30 et 10 personnes	140,00 €
Tarification pour 1 h 30 et 20 personnes	190,00 €
Tarification pour 1 h 30 et 30 personnes	245,00 €
Tarification pour 1 h 30 et + de 30 personnes	300,00 €
Tarification pour 2 h et 10 personnes	165,00 €
Tarification pour 2 h et 20 personnes	220,00 €
Tarification pour 2 h et 30 personnes	270,00 €
Tarification pour 2 h et + de 30 personnes	320,00 €
Tarification pour ½ journée et 10 personnes	245,00 €
Tarification pour ½ journée et 20 personnes	300,00 €
Tarification pour ½ journée et 30 personnes	350,00 €
Tarification pour ½ journée et + de 30 personnes	430,00 €
Tarification pour 1 journée et + de 30 personnes	455,00 €
Tarification par heure supplémentaire pour plus de 11h et + de 30 personnes	40,00 €

Salles pour activités ponctuelles – Maisons Pour Tous et Centre de Ressources Darwin	Tarifs 2015
1/2 journée salle de - 60 personnes	55,00 €
1/2 journée salle de + 60 personnes	110,00 €
Journée salle de - 20 personnes	55,00 €
Journée salle de 20 à 60 personnes	110,00 €
Journée salle de + 60 personnes	220,00 €
Week-end réunions et assemblées	110,00 €
Week-end stages activités associations - 20 personnes	110,00 €
Week-end stages activités associations + 20 personnes	220,00 €
Caution location	150,00 €

Théâtre Gérard Philippe	Tarifs 2015
Tarification pour matinée	35,00 €
Tarification pour après-midi	60,00 €
Tarification pour journée répétition	85,00 €
Tarification pour 1/2 journée avec une répétition et/ou montage et une représentation	115,00 €
Tarification pour représentation à partir du deuxième soir	90,00 €
Tarification pour 1 journée complète et une représentation	150,00 €
Tarification pour une représentation à partir du 6ème soir	remise de 25%
Caution location	450,00 €

Salle polyvalente Albert Camus (associations logées à la maison des rapatriés)	Tarifs 2015
1/2 journée salle de - 60 personnes	30,00 €
1/2 journée salle de + 60 personnes	50,00 €

Journée salle de - 60 personnes	50,00 €
Journée salle de + 60 personnes	105,00 €
Week-end réunions et assemblées	50,00 €
Week-end stages d'activités des associations	50,00 €
Caution	150,00 €

Studio d'enregistrement	Tarifs 2015
Journée location	110,00 €
Heure location	15,00 €

- **Lieux culturels :**

Théâtre Jean Vilar	Tarifs 2015
Journée par représentation	1000, 00€
Caution	760,00€

Redevance d'occupation du Carré Sainte Anne	Tarifs 2015
Mise à disposition du lieu (par journée d'ouverture au public)	515,00€

- **La mise à disposition de salles à l'Espace Montpellier Jeunesse (EMJ – 6 rue Maguelone)**

La ville de Montpellier met des salles de l'EMJ à disposition des associations partenaires du service jeunesse et des montpelliérains âgés de 16 à 29 ans porteurs de projet. Ces salles n'ont pas vocation à être louées à des particuliers.

Espace Montpellier Jeunesse	Tarifs 2015
Pour les associations partenaires du service jeunesse (valorisation de l'aide en nature de 110€)	Gratuit
Pour les jeunes montpelliérains de 16 à 29 ans	Gratuit

2 – 2 : La mise à disposition des locaux scolaires (cf délibération du 7 novembre 2011)

Locaux scolaires	Tarifs 2015
Tarif par heure et par salle	5,00 €
Mise à disposition gratuite pour les associations relevant du domaine sportif ou culturel dont les activités sont reconnues d'intérêt général par la Ville	Gratuit

2 – 3 : La location des installations sportives

Les installations sportives font partie du domaine public de la Commune, leur utilisation donne lieu à paiement d'une redevance.

Tarifs appliqués aux écoles, collèges, lycées, universités	Unité	Tarifs 2015
Location gymnase	heure	13,40 €
Location de plateau éducation physique et sportive	heure	6,20 €
Location de terrain	heure	10,30 €
Location de mur d'escalade	heure	9,40 €
Location de skate parc	heure	9,30 €
Location de court de tennis	heure	6,20 €
Autres usagers	**Unité**	**Tarifs 2015**

Location gymnase	heure	49,50 €
Location de plateau éducation physique et sportive	heure	7,60 €
Location d'installation athlétisme	heure	49,50 €
Location de mur d'escalade	heure	43,80 €
Location de terrain	heure	38,40 €
Location de court de tennis	heure	43,80 €
Location de skate parc	heure	43,80 €
Salle pour activité ponctuelle (réunion, formation..) 1 journée (salle de + de 60 personnes)	1 journée	113,20 €
Salle pour activité ponctuelle (réunion, formation..) 1/2 journée (salle de – de 60 personnes)	½ journée	56,60 €

2 – 4 : La location des jardins familiaux

La Ville dispose de 158 parcelles de jardins familiaux répartis sur 3 sites : Malbosc, les Grands grès et Rieucoulon.

Location des jardins familiaux – Tarifs applicables à compter du 1 août 2015	Unité	Tarifs 2015
Location de jardin familial	m²/an	1,01 €
Parcelle standard de 120m² environ	€/an	121,20 €
Caution jardin familial (à la signature du bail)	€/an	121,20 €

2 – 5 : L'occupation du domaine public routier

De nombreux chantiers altèrent l'homogénéité des chaussées et trottoirs. D'une part, ces chantiers compromettent la durée de vie du patrimoine de voirie communale et grèvent les budgets d'entretien de la Ville. D'autre part, ces chantiers perturbent régulièrement l'exploitation des routes et dégradent les conditions de circulation pour les usagers.
La Ville a donc décidé depuis 2005 d'appliquer une redevance d'usage du domaine public routier communal (R.U.D.P.R.) afin de limiter l'usage de la voirie pour les chantiers des tiers à la fois dans l'espace et dans le temps.

La Communauté d'Agglomération de Montpellier et les Transports de l'Agglomération Montpelliéraine sont exonérés de cette redevance. En effet, l'agglomération œuvre dans l'intérêt du domaine public communal (réalisation du tramway, requalifications de voirie, jalonnement directionnel, assainissement…) et sur la base de compétences initialement communales et devenues communautaires dans le cadre de l'intercommunalité.

Redevance d'usage du domaine public routier	Unité	Tarifs 2015
Occupation de la chaussée (par unité de voie de circulation) et/ou des trottoirs et dépendances.	m²/j	0,56 €

2 – 6 : Taxes et redevances d'occupation du domaine public (Cf. plan de zonage joint en annexe)

I – TAXES	Unité	Tarifs 2015
Taxe locale sur la publicité extérieure		
Enseigne < à 7m²	m²/an	0, 00 €
Enseigne > à 7 m² et ≤ à 20 m²	m²/an	30, 00 €
Enseigne > à 20 m² et ≤ à 50 m²	m²/an	60, 00 €
Enseigne > à 50 m²	m²/an	120, 00 €
Taxe locale sur la publicité extérieure / Dispositifs publicitaires et pré-enseignes		
Dispositifs dont l'affichage se fait au moyen d'un procédé non numérique	m²/an	30,00 €

Dispositifs dont l'affichage se fait au moyen d'un procédé numérique	m²/an	60,00 €
II – MARCHES - MARCHES AUX PUCES - BROCANTES	**Unité**	**Tarifs 2015**
Exonérations : cas spécifiquement prévus		
Exonération des commerçants de redevance lors des 12 premiers mois suivants la création d'un nouveau marché ainsi que les commerçants en tantième par jour de marché annulé sur décision de la Ville		
Espace Mosson / Professionnels et Non Professionnels		
Non professionnels redevance emplacement 22,5 m²/ avec véhicule / séance de marché	u/jour	20,00 €
Non professionnels redevance emplacement 10 m²/ sans véhicule / séance de marché	u/jour	10,00 €
Professionnels redevance emplacement abonné 22,5m² / avec véhicule	u/trim	285, 00 €
Professionnels redevance emplacement abonné / double carreau (45m²)/ avec véhicules	u/trim	390, 00 €
Commerces non sédentaires (CNS) alimentaires redevance emplacement 90m² / 1 camion	u/trim	760, 00 €
Marché aux Plants		
Redevance emplacement abonné du mois d'avril au mois de septembre	m²/trimestre	14,00 €
Redevance emplacement abonné du mois d'octobre au mois de mars	m²/trimestre	10,00 €
Redevance emplacement journalier / 1 carreau (22.5m²) du mois d'avril au mois de septembre	carreau/jour	35,00 €
Redevance emplacement journalier / 1 carreau (22.5m²) du mois d'octobre au mois de mars	carreau/jour	25,00 €
Promenade du Peyrou		
Redevance emplacement journalier Dimanches du Peyrou Brocanteurs (arbre à arbre)	u/séance de marché	25,00 €
Redevance emplacement journalier Dimanches du Peyrou / CNS 100m²	u/séance de marché	50,00 €
Redevance emplacement journalier Dimanches du Peyrou / CNS 100m²	u/trim	500, 00 €
Redevance emplacement journalier Grand déballage du Peyrou Brocanteurs (arbre à arbre)	u/séance	50,00 €
Redevance emplacement journalier Grand déballage du Peyrou / CNS 100m²	u/seance	100,00 €
Redevance emplacement Abonnés Dimanches du Peyrou	Trimestre	175, 50 €
Les autres marchés de la Ville (exonération en tantième par dimanche annulé en raison de manifestations sportives ou culturelles)		
Redevance emplacement abonné pour une demi-journée par semaine (matin jusqu'à 13h30 ou après-midi jusqu'à 17h30)	m²/trimestre	4,95 €
Redevance abonné emplacement pour 1 journée par semaine	m²/trimestre	7,40 €
Emplacement journalier à la demi-journée du lundi au samedi	m²/ ½ jour	1,35 €
Emplacement journalier à la journée du lundi au samedi	m²/jour	2,00 €
Emplacement journalier à la demi-journée le dimanche et jour férié	m²/ ½ jour	1,85 €
Emplacement journalier à la journée le dimanche et jour férié	m²/jour	2,75 €
Carte commerçant – 1ère attribution – Nouveau tarif		0, 00 €
Carte commerçant – Renouvellement / perte – Nouveau tarif		8, 00 €
Bouquinistes 18m²	u/jour	15, 00 €
Octave des Morts : emplacement pour durée du marché (8 jours)	m²/durée	33, 00 €

III – HALLES	Unité	Tarifs 2015
Halle des Quatre Saisons		
Participation aux frais de fonctionnement	m²/trimestre	7,60 €
Redevance emplacement abonné	m²/trimestre	39,80 €
Halles Laissac		
Participation aux frais de fonctionnement	m²/trimestre	7,25 €
Redevance emplacement abonné	m²/trimestre	35,70 €
Halles Jacques Cœur		
Participation aux frais de fonctionnement	m²/trimestre	15,20 €
Redevance emplacement abonné	m²/trimestre	73,45 €
Halles Castellane		
Participation aux frais de fonctionnement	m²/trimestre	20,20 €
Redevance emplacement abonné	m²/trimestre	55,10 €
Redevance occupation d'une cave non aménagée	u/trimestre	81,60 €
Redevance occupation d'une cave aménagée	u/trimestre	165,25 €
Droits d'entrée halles couvertes		
Surface étal inférieure à 10m²	U	3 000,00 €
Surface étal de 10 à 14m²	U	3 500,00 €
Surface étal de 15 à 19m²	U	3 800,00 €
Surface étal de 20 à 24m²	U	4 200,00 €
Surface étal de 25m² et +	U	4 800,00 €
IV – AUTRES REDEVANCES	**Unité**	**Tarifs 2015**
Droits de stationnement Taxis		
Droit de stationnement pour 1 véhicule taxi	u/trimestre	115,00 €
Modulauto - service d'autopartage de véhicules		
Emplacement de stationnement	u/an	160, 00 €
Occupation commerciale du domaine public		
Diverses occupations commerciales - Espaces libres divers	m²/jour	2, 10 €
Diverses occupations commerciales – Espace Grammont	m²/jour	1, 50 €
Espace libre Place de la Comédie	m²/jour	6, 60 €
Espace libre Place Georges Frêche	m²/jour	1, 50 €
Espace libre Esplanade Charles de Gaulle	m²/jour	5, 60 €
Attractions/Manège/Patinoire sur le domaine public	m²/jour	0, 15 €
Cirque forfait pour capacité inférieure ou égale à 300 personnes – Nouveau tarif	u/jour	150, 00 €
Cirque forfait pour capacité entre 301 et 700 personnes – Nouveau tarif	u/jour	300, 00 €
Cirque forfait pour capacité entre 701 et 1500 personnes – Nouveau tarif	u/jour	450, 00 €
Cirque forfait pour capacité supérieure à 1500 personnes – Nouveau tarif	u/jour	600, 00 €
Cirque jour de montage/démontage (en début ou fin de période si pas de spectacle) – Nouveau tarif	u/jour	0, 00 €
Estivales - Esplanade de la Comédie		

Pour les commerçants en artisanat & produits régionaux, producteurs, produits alimentaires conditionnés	m²/jour	7,00 €
Bouquiniste 18m²	u/jour	25,00 €
Viticulteurs - Forfait incluant la mise à disposition de comptoirs et espace bar	m²/jour	16,60 €
Vente de produits alimentaires, restauration, vin, tapas	m²/jour	16,60 €
Autres manifestations publiques		
Grand Bazar / Antiquaires / Emplacement 18 m²	u/jour	30,00 €
Grand Bazar / Autres marchés thématiques / Emplacement 12 m²	u/jour	50,00 €
Marché thématique événementiel 12 m² environ	u/jour	50,00 €
Marché de Noël et autres manifestations / chalet 6m²	u/semaine	950,00 €
Marché de Noël et autres manifestations / tentes 3x3 (9m²)	u/semaine	500,00 €
V – DROITS DE TERRASSE	**Unité**	**Tarifs 2015**
Cas spécifiques prévus		
- Exonération de redevances des commerçants lors des 12 premiers mois suivants la création de terrasse dans les voies des Z.A.C. qui viennent d'être ouvertes à la circulation et d'exonérer les commerçants de redevance pendant la durée de travaux publics qui gêneront l'installation des terrasses - Un prorata temporis sera appliqué sur le tarif des terrasses dont l'implantation sera rendue temporairement impossible par la tenue d'un marché de plein air		
Terrasse classe A (terrasse simple dépourvue d'équipements autres que le strict nécessaire à la consommation de la clientèle)		
Zone 1	m²/an	97,00 €
Zone 2	m²/an	60,00 €
Zone 3	m²/an	43,00 €
Zone 4	m²/an	37,00 €
Terrasse classe B (terrasse délimitée par des dispositifs mobiles non ancrés au sol ou pourvue d'accessoires de confort de l'emplacement tels que paravents, jardinières, écrans, patelage…)		
Zone 1	m²/an	153,00 €
Zone 2	m²/an	122,00 €
Zone 3	m²/an	107,00 €
Zone 4	m²/an	77,00 €
Terrasse classe C (terrasse délimitée perpendiculairement aux façades par des paravents fixes installés de manière saisonnière et équipée des éléments de conforts proches d'une installation en dur)		
Zone 1	m²/an	320, 00 €
Zone 2	m²/an	250, 00 €
Zone 3	m²/an	200, 00 €
Zone 4	m²/an	170, 00 €
Stands de vente & kiosques		
Commerces non sédentaires (CNS) vente boissons, sandwichs, frites, glaces pendant matchs de football ou de rugby (hors matchs de saison)	m²/jour	21, 00 €
Abonnement annuel Commerces non sédentaires (CNS) foot (19 matchs) (emplacement 20 m² environ)	u/an	3 990, 00 €
Commerces non sédentaires (CNS) - ventes de boissons, sandwichs, frites, glaces pendant manifestations sportives ou culturelles, fête du 14 juillet	m²/jour	32, 00 €

T-shirts, gadgets, vêtements et autres produits non alimentaires	m²/jour	34, 00 €
Stand pendant concerts	m²/jour	105, 00 €
Kiosque de vente immobilière	m²/mois	105, 00 €
Commerces non sédentaires (CNS) Pizza – tout site	u/mois	315, 00 €
Chapiteaux/tentes pour spectacles, expositions, cérémonies		
Chapiteaux/tentes avec entrée payante ou abritant un service payant de restauration	m²/jour	10, 50 €
Etalages et autres dispositifs sur le domaine public		
Etalages et autres dispositifs sur le domaine public	ml/an	128,00 €
Vitrine mobile	m²/an	94,00 €
Présentoir (type petite table), porte-cartes, mannequin, porte-menus hors terrasse	u/an	53,00 €
Conservateur à glace, crêpière, rôtissoire	u/an	410,00 €
Banc de fruits de mer	u/an	512,00 €
Surplomb du domaine public		
Taxation des climatiseurs en surplomb du domaine public	u/an	150,00 €
VI – OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC	**Unité**	**Tarifs 2015**
Ces tarifs sont multipliés par 3 en cas d'occupation du domaine public sans autorisation et lorsque les prescriptions édictées lors de l'autorisation d'occupation du domaine public ne sont pas respectées.		
Exonérations : cas spécifiquement prévus pour les Occupation du Domaine Public (dépôt de matériaux + bennes de récupération + échafaudages et matériels de chantier		
Les occupations du domaine public à des fins d'utilité publique ou à la demande d'autres collectivités (Communauté d'Agglomération, Conseil général, Conseil régional,…) ne sont pas soumises à redevance.		
Frais de dossier		
Frais de dossier pour toute permission de stationnement sur la voie publique (hors associations)	U	12, 50 €
Frais de dossier pour toute permission de stationnement sur la voie publique (associations)	U	0,00 €
Stationnement de véhicules d'établissements commerciaux pratiquant la livraison à domicile	u/an	37,00 €
Stationnement sur le DP de concessionnaires auto moto	u/an	50, 00 €
Vide greniers – Nouveau tarif		0, 00 €
Occupation temporaire du domaine public / Rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite		
Rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite – Nouveau tarif	m²/an	37,00 €
Occupation temporaire du domaine public / Dépôt de matériaux		
Dépôts de matériaux : sable, palette etc…	m²/sem	15, 80 €
Plots bétons, supports de poteaux etc…	u / sem	15, 80 €
Occupation temporaire du domaine public / Bennes de récupération de matériaux		
l'unité de 6m² de sol occupé la 1ère semaine	u/sem	28, 80 €
l'unité de 6m² de sol occupé les semaines suivantes	u/sem	58, 00 €
Occupation temporaire du domaine public / Echafaudages et matériels de chantier		
Clôtures de chantier, baraques de chantier, échafaudages au sol (roulants et volants), élévateurs, grues, treuils, compresseurs, bétonnières, étals pour exécution de travaux de réfection: m² de sol occupé ou projeté au sol. Poulies, écoperches, cordes à nœud, goulottes d'évacuation: l'unité de 2m² forfaitaires.		

Echafaudages et matériels de chantiers les 6 premières semaines	m²/semaine	4, 70 €
Echafaudages et matériels de chantiers à partir de la 7ème semaine	m²/semaine	15, 80 €
Echafaudages et matériels de chantiers Forfait pour 3 mois renouvelable	m²/3 mois	67, 00 €
Echafaudages et matériels de chantiers ravalement de façades: occupation du sol rallongés par ABF au- delà de 6 semaines	m²/semaine	4, 70 €
Concessions d'occupation du domaine public (nouveaux tarifs)		
Concession de tous ordres	u/an	7% du CA
Pénalités et Frais de gestion et de contrôle		
Frais de gestion et de contrôle des infractions constatées en matière d'occupation du domaine public	infraction	250, 00 €
Constitution des dossiers, étude d'implantation d'occupation du domaine public	dossier monté	12, 50 €
Frais de dossier pour basculement d'une facture non réglée au régisseur en titre de recette	U	10% de majoration du montant initial

Pour les terrasses « hivernales » un paiement au trimestre ou au mois sera possible (application des tantièmes).
A noter qu'il ne sera pas appliqué de redevance d'occupation du domaine public pour les « vide grenier ».

2 – 7 : Les droits de voirie relatifs au stationnement

Droits de voirie et d'occupation du domaine public	Tarifs 2015
Caution en cas de perte ou non restitution de la Carte Pass	12,00 €
Tarif pour le remplacement de la commande d'ouverture des bornes (bip)	153,00 €

- Stationnement en surface

Gratuité de stationnement avec la carte oxygène 30 minutes par jour toutes zones confondues.

Stationnement payant zone courte durée "Jaune" limitée à 2 heures	Tarifs 2015
Tarif normal 15 mn – Nouveau tarif	0,50 €
Tarif normal 30 mn	1,00 €
Tarif normal 45 mn	1,50 €
Tarif normal 1h	2,00 €
Tarif normal 1h15	2,50 €
Tarif normal 1h30	3,00 €
Tarif normal 1h45	3,50 €
Tarif normal 2h	4,00 €
Tarif résidant 4h	0,60 €
Tarif résidant 5h	0,70 €
Tarif résidant 1 jour	1,00 €
Tarif résidant 6 jours	4,00 €
Tarif résidant 15 jours	7,50 €
Tarif résidant mensuel – Nouveau tarif	15,00 €
Tarif résident disposant d'un abonnement de transport collectif TAM – Tarif mensuel	7,50 €
Carte mensuelle de stationnement résident (carte à gratter)	15,00 €

Stationnement payant zone moyenne durée "Orange" limitée à 5 heures	Tarifs 2015
Tarif normal 20 mn	0,50 €
Tarif normal 32 mn	0,70 €
Tarif normal 45 mn	1,00 €
Tarif normal 1h	1,30 €
Tarif normal 2h	2,60 €
Tarif normal 3h	3,10 €
Tarif normal 4h	3,60 €
Tarif normal 5h	4,00 €
Tarif résidant 4h	0,60 €
Tarif résidant 5h	0,70 €
Tarif résidant 1 jour	1,00 €
Tarif résidant 6 jours	4,00 €
Tarif résidant 15 jours	7,50 €
Tarif résidant mensuel – Nouveau tarif	15,00 €
Tarif résident disposant d'un abonnement de transport collectif TAM – Tarif mensuel	7,50 €
Carte mensuelle de stationnement résident (carte à gratter)	15,00 €
Stationnement payant zone longue durée "Verte" limitée à 9 heures	**Tarifs 2015**
Tarif normal 1h	0,80 €
Tarif normal 1h30	1,00 €
Tarif normal 2h	1,20 €
Tarif normal 3h	1,40 €
Tarif normal 4h	1,50 €
Tarif normal 5h	1,60 €
Tarif normal 6h	1,70 €
Tarif normal 7h	1,80 €
Tarif normal 8h	1,90 €
Tarif normal 9h	2,00 €

Parking stade "La Mosson"	Unité	Tarifs 2015
Entrée Parking stade "La Mosson"	1	2,00 €

Parcmètre Individuel Embarqué (PIE)

Bénéficiaires	Prestation	Tarifs 2015
Les personnes à mobilité réduite (détenteur de la carte d'invalidité)	Acquisition d'un parcmètre individuel embarqué	20,00 €
Les professionnels de santé effectuant des visites à domicile (infirmières libérales, médecins généralistes, masseurs-kinésithérapeutes)	Abonnement annuel	25,00 €

	Acquisition d'un parcmètre individuel embarqué	20,00 €
	40 minutes de stationnement gratuit	Gratuit
Les artisans exerçant dans les domaines suivants (carrelage, charpente, couverture, dépannage électroménager, ébéniste, électricité, entreprise générale du bâtiment, étanchéité, façadier, forage, isolation, maçonnerie, marbrerie, menuiseries, miroiterie, paysagiste, peintre, pisciniste, plâtrier, plaquiste, plombier, revêtement de sols, serrurier, staffeur, storiste, tailleur de pierre, travaux de finition, travaux publics, vitrier, coiffeur, traiteur, esthéticienne, fleuriste)	Abonnement annuel	25,00 €
	Acquisition d'un parcmètre individuel embarqué (paiement à la minute)	20,00 €

- Parking de l'Hôtel de Ville

Tarifs des tranches	Tarifs 2015 HT	Tarifs 2015 (TVA 20%)
00h30	0,83 €	1,00 €
01h00	1,58 €	1,90 €
01h30	2,33 €	2,80 €
02h00	2,92 €	3,50 €
02h30	3,58 €	4,30 €
03h00	4,25 €	5,10 €
03h30	4,92 €	5,90 €
04h00	5,58 €	6,70 €
05h00	6,08 €	7,30 €
06h00	6,58 €	7,90 €
07h00	7,08 €	8,50 €
08h00	7,50 €	9,00 €
09h00	7,92 €	9,50 €
10h00	8,33 €	10,00 €
11h00	8,75 €	10,50 €
12h00	9,33 €	11,20 €
12h00 à 24h00	10,83 €	13,00 €
24h à 48h	5,00 €	6,00 €
Tranche de 24h supplémentaire	5,00 €	6,00 €
L'heure de nuit de 19h00 à 7h00	0,50 €	0,60 €
Abonnements mensuels	**Tarifs 2015 HT**	**Tarifs 2015 (TVA 20%)**
Permanent résident	50,00 €	60,00 €
Nuit résident + dimanche + Jour Férié (18h/8h30)	33,33 €	40,00 €
Jour travail (6h/20h)	66,67 €	80,00 €

Permanent travail (24h/24h)	83,33 €	100,00 €
Petit rouleur (10 entrées et sorties / mois)	33,33 €	40,00 €
Tarifs et abonnements 2 roues motorisés		**Tarifs 2015**
1/2 tarif par rapport aux voitures		
Gratuités liées à certaines catégories d'usagers ou évènements particuliers		**Tarifs 2015**
Mariage : accès pour les mariés et leurs invités (durée ½ journée maximum)		GRATUIT
Les services de la police nationale, de la préfecture, du SDIS, de la DDTM pour réunion dans l'hôtel de Ville sur présentation d'un justificatif du service accueillant		GRATUIT
Les présidents et secrétaires de bureau de vote : 1 véhicule par personne le jour de l'élection		GRATUIT
Les agents municipaux travaillant sur des sites extérieurs sur justificatif établi par le service des moyens généraux de la Ville		GRATUIT
1 véhicule TAM ou entreprise prestataire pour les interventions sur le local technique situé dans le parking.		GRATUIT
Tarifs spéciaux liés à certains évènements particuliers	**Tarifs 2015 HT**	**Tarifs 2015 TTC (TVA 20%)**
Festival International des Sports Extrêmes (FISE) - Tarif plafonné à 4€/jour/véhicule le week-end du festival	3,33€/jour/véhicule le week-end	4€/jour/véhicule le week-end
Abonnement	**Tarifs 2015 HT**	**Tarifs 2015 TTC (TVA 20%)**
Forfait flotte véhicules de service Ville de Montpellier	29 900 €/ an / flotte Ville	35 880 €/ an / flotte Ville

- Parking Bassin Jacques Cœur :

Tarifs des tranches	Tarifs 2015 HT	Tarifs 2015 (TVA 20%)
00h30	0,58 €	0,70 €
01h00	1,08 €	1,30 €
01h30	1,67 €	2,00 €
02h00	2,17 €	2,60 €
03h00	2,58 €	3,10 €
04h00	3,00 €	3,60 €
05h00	3,33 €	4,00 €
L'heure supplémentaire	0,42 €	0,50 €
L'heure de 12h00 à 14h00	0,83 €	1,00 €
Forfait entre 19h00 et 7h00	1,67 €	2,00 €
Forfait 24h	10,42 €	12,50 €

2 – 8 : Les redevances relatives aux réseaux et télécommunications

Réseau Pégase	Unité	Tarifs 2015	A titre indicatif, tarifs appliqués en 2014
Mise à disposition d'une paire de fibre optique du réseau Pégase	paire/ml/an	Tarif de 2,4 € actualisé selon la formule: P=P0 x ICC (janvier de l'année considérée)/1666 P : prix actualisé	2,44 €

		P0 : prix initial	

Tarifs liés au Nœud de raccordement optique Euréka et sa zone d'influence	Unité	Tarifs 2015= tarifs valeurs 2008 + révision	A titre indicatif, tarifs appliqués en 2014
P = Po TP01/T0P01 dans laquelle P est le prix actualisé, Po le prix de référence (valeurs 2008), TP01 est la dernière valeur considérée de l'indice « prix du génie civil index général tous travaux » 693.4 et T0P01 est la valeur du même indice du mois d'octobre 2008 soit 627.90			
Frais d'accès au service du Nœud de raccordement optique baie (HT)	an	1 000 € + révision	1104,32
Prise optique (HT)	mois	75 € + révision	84,28
Frais de mise en service d'une prise optique (HT)	U	100 € + révision	112,37

3 – Les refacturations

Certains tarifs ne correspondent pas à un service public mais seulement à une refacturation de prestations pour le compte de tiers. Le prix payé par le bénéficiaire correspond alors au coût réel pour la Ville (coûts directs et indirects du service).

3 – 1 : Refacturation des prestations de reprographie et de petites fournitures

La Ville de Montpellier est amené à effectuer diverses prestations de reprographie des actes, de photocopies et duplications de documents administratifs et de plans officiels de la Ville. Elle publie également un certain nombre de documents tels que des inventaires, bulletins historiques de la Ville. Elle veille au respect des droits de reproduction => *à noter que le montant des frais de copie d'un document administratif est défini par l'arrêté ministériel du 1er octobre 2001*.

Reprographie des actes	**Tarifs 2015**
Photocopie A3 Couleur	1,35 €
Photocopie A3 Noir & Blanc	1,25 €
Photocopie A4 (microforme)	0,30 €
Photocopie A4 Couleur	0,30 €
Photocopie A4 Noir & Blanc	0,18 €
Fourniture d'articles de papeterie	**Tarifs 2015**
Chemise élastique	0,50 €
Chemise à sangle	1,00 €
Chemise carton	0,10 €
Transparent	0,10 €
Reliure	9,10 €
CD-Rom	1,50 €
Fourniture de listes électorales	**Tarifs 2015**
Liste électorale sur support papier – prix par page A4 N&B	0,18 €
Liste électorale sur CD-Rom – prix par CD-Rom	2,75 €
Photocopies, photographies et droits de reproduction	**Tarifs 2015**
Droits de reproduction	25,00 €
Travaux photographiques < A3 (par photo)	3,00 €
Travaux photographiques ≥ A3 et < A1 (par photo)	5,00 €
Reproduction de plan de permis de construire	3,00 €
Fourniture de CD gravé	2,00 €
Fourniture de DVD gravé	4,00 €
Gravure numérique	1,00 €
Frais de port pour envoi CD ou DVD	2,50 €

Publications	Tarifs 2015
Inventaire	24,50 €
Inventaire numérique (DVD)	5,00 €
Bulletin historique de la Ville	8,30 €
Anciens numéros du Bulletin historique de la Ville	4,00 €
Frais de communication par correspondance (frais d'envoi, de recherche et de reprographie)	1,50 €
Carte postale	0,50 €
Catalogue d'exposition - Refacturation du prix fixé par l'éditeur	Prix éditeur
Plans officiels de la Ville actuelle (voies et principaux bâtiments publics) sans droit de reproduction. L'unité de tarification est la Ville entière	**Tarifs 2015**
Grand plan couleur avec quartiers échelle 1/7500 (1,52m x 1,30m)	80,00 €
Plan et répertoire reliés format A4 (environ 100 pages) échelle 1/6500	9,50 €
Grand plan couleur avec quartiers échelle 1/10000 (1,15m x 1,15 m)	53,00 €
Plan et répertoire reliés format A5 (environ 100 pages) échelle 1/13000	5,00 €
Plans officiels de la Ville actuelle (voies et principaux bâtiments publics) avec droit de reproduction et usage non commercial. L'unité de tarification est le quartier.	**Tarifs 2015**
Données graphiques vectorielles (format e00, dxf, pdf)	73,00 €
Livraison sur papier ou image numérique (format jpeg, tiff) échelle 1/5000	36,50 €
Plan officiel de la Ville actuelle (voies et principaux bâtiments publics) avec droit de reproduction et usage commercial. *L'unité de tarification est la Ville entière.*	**Tarifs 2015**
Données graphiques vectorielles (format e00, dxf, pdf) pour diffusion numérique	5 117,00 €
Livraison sur papier ou image numérique (format jpeg, tiff) pour diffusion numérique	2 558,00 €
Données graphiques vectorielles (format e00, dxf, pdf) pour diffusion papier	2 558,00 €
Livraison sur papier ou image numérique (format jpeg, tiff) pour diffusion papier	1 280,00 €
Cartes et plans historiques de la Ville et de ses environs sans droit de reproduction, sur papier glacé. L'unité de tarification est la carte entière.	**Tarifs 2015**
Carte d'état-major fin XIXe du pays montpelliérain (assemblage) monochrome échelle 1/50000 (1,30m x 1,45m)	70,00 €
Documents anciens, format selon document	60,00 €
Carte couleur de Montpellier et de ses environs en 1986 par A. KRUGER échelle 1/20000 (0,90m x 0,60m)	50,00 €
Plan monochrome de Montpellier et de ses environs en 1986 par A. KRUGER échelle 1/5000 (0,90m x 0,90m)	50,00 €
Plan monochrome de Montpellier en 1911 par A. KRUGER échelle 1/5000 (0,90m x 0,90m)	50,00 €
Carte d'état-major fin XIXe du pays montpelliérain (assemblage) monochrome échelle 1/80000 (0,80m x 0,90m)	50,00 €
Vues aériennes sans droit de reproduction (tirages sur papier glacé)	**Tarifs 2015**
Ortho-image couleur de la Ville entière échelle 1/7500 (1,50m x 1,30m)	140,00 €
Ortho-image couleur de la Ville entière échelle 1/10000 (1,15m x1, 15m)	94,00 €
Ortho-image couleur (extraits) format A0 (1,20m x 0,84m)	70,50 €
Ortho-image couleur (extraits) format quelconque (de 0,50m² à 2,25m²)	70,50 €
Photo aérienne ancienne en niveaux de gris (extraits) format quelconque (de 0,50m² à 2,25m²)	70,50 €
Ortho-image couleur (extraits) format A1 (0,60m x 0,84m)	35,00 €
Demandes particulières	**Tarifs 2015**

Tarification sur devis pour conception, développement ou mise en forme (fichiers divers, travaux spéciaux…)	Uniquement sur devis spécifique
Livre projet Urbain Montpellier 2040 (1 exemplaire) – Nouveau tarif	25,00 €

3 – 2 : Refacturation des prestations d'entretien des espaces verts

Déplacement / remplacement des poteries	Unité	Tarifs 2015
Déplacement de poteries et bacs en bois	U	231,50 €
Poterie petit modèle: vandalisme, accident, vol	U	656,50 €
Poterie grand modèle: vandalisme, accident, vol	U	926,70 €
Bacs en bois / autres types de jardinières: vandalisme, accident, vol	U	579,20 €
Bacs métalliques / bacs spécifiques (au prix du marché à la date du sinistre)	U	Sur devis
Indemnisation des dommages causés aux espaces verts	**Unité**	**Tarifs 2015**
Forfait général: déplacement pour constat, relevé des dégâts, établissement du devis de remise en état, recherche éventuelle des plans de réseaux avant travail du sol, déplacement pour surveillance de travaux et constat de remise en état	U	113,20 €
Surface de pelouse < 10m²: travaux du sol manuel sur une profondeur de 0,30m avec apport d'amendement	m²	1,40 €
Surface de pelouse < 10m²: apport de terre complémentaire (0,10m³x120)	m²	2,20 €
Surface de pelouse < 10m²: griffage, réglage, ensemencement, roulage	m²	2,20 €
Surface de pelouse < 10m²: 1er arrosage	m²	0,70 €
Surface de pelouse > 10m² (au prix du marché à la date du sinistre)	m²	Sur devis
Indemnisation des dommages causés aux arbres	**Unité**	**Tarifs 2015**
Surface d'arbustes < 10m²: dessouchage et travail du sol	m²	24,80 €
Surface d'arbustes < 10m²: apport de terre	m²	18,20 €
Surface d'arbustes < 10m²: remplacement à l'identique, fourniture et plantation	m²	17,90 €
Surface d'arbustes < 10m²: 1er arrosage et maintenance garantie pendant 1 an	m²	7,10 €
Surface d'arbustes > 10m² (au prix du marché à la date du sinistre)	m²	Sur devis
Frais généraux sur forfait et travaux	U	8%

Cf. en annexe le barème pour les dommages causés aux arbres

3 – 3 : Refacturation des prestations de nettoyage

Application de l'arrêté municipal du 6 février 2004: règlement de la collecte des déchets, du nettoiement et de la propreté de la Ville. Lutte contre les dépôts sauvages.	Unité	Tarifs 2015
Collecte d'office des déchets déposés sans respect des conditions imposées par l'arrêté	U	125, 00 €
Présence sur la voie publique de conteneurs en dehors des heures de collecte	U	55, 00 €
Absence d'entretien des surfaces allouées aux bénéficiaires d'occupation de l'espace public, Pollution du domaine public par les commerces distribuant des produits dans des emballages, Nettoiement d'office.	U	155, 00 €

Nettoiement du domaine public souillé par les engins aux abords de chantiers	U	580, 00 €
Lutte contre l'affichage sauvage: application de l'art. L.581-29 du Code de l'environnement	**Unité**	**Tarifs 2015**
Frais d'enlèvement		800, 00 €

3 – 4 : Refacturation des travaux de voirie pour le compte des tiers

Les services techniques municipaux réalisent des travaux sur la voirie et le réseau pluvial faisant suite à des demandes exprimées par des tiers.

Les marchés de ces travaux sur la voirie et le réseau pluvial sont des marchés à bons de commandes. Il est fait application, dans le cadre de la refacturation, des bordereaux de prix unitaires y compris de l'actualisation de ces prix tels que le prévoit chacun des Cahiers des Clauses Administratives Particulières de ces marchés.

Le tarif appliqué est une majoration appliquée au montant total des travaux réalisés pour le compte des tiers riverains correspondant au coût de mobilisation des agents voirie pour assurer la surveillance et la maîtrise d'œuvre d'exécution des travaux.

Dans le cadre de cette tarification relative aux interventions des services techniques pour travaux de voirie, il est appliqué aux tiers une majoration de 8%, correspondant au coût de mobilisation des agents techniques sur ces chantiers pour assurer la surveillance et la maîtrise d'œuvre d'exécution des dits travaux.

	Tarif 2015
Majoration appliquée au montant total des travaux réalisés pour le compte des tiers riverains correspondant au coût de mobilisation des agents	8%

3 – 5 : Refacturation des travaux de raccordement au réseau pluvial pour le compte des tiers

Les services techniques municipaux réalisent des travaux de raccordement au réseau pluvial faisant suite à des demandes exprimées par des tiers. Ces travaux, ne relevant de l'intérêt général, sont mis à la charge de ces tiers, pétitionnaires, et non de la collectivité. Pour autant, il appartient bien à la collectivité d'assurer cette mission notamment en matière de raccordement aux réseaux à la suite d'une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou déclaration de travaux).

Cette tarification s'applique également aux travaux de réparation du réseau pluvial que les services techniques de la Ville réalisent régulièrement, faisant suite à des sinistres. Ces travaux sont mis à la charge des tiers responsables lorsqu'ils sont identifiés via leur assureur.

Dans le cadre de cette tarification relative aux interventions des services techniques pour travaux de raccordement au réseau pluvial, il est appliqué aux tiers une majoration de 8%, correspondant au coût de mobilisation des agents techniques sur ces chantiers pour assurer la surveillance et la maîtrise d'œuvre d'exécution des dits travaux.

	Tarif 2015
Majoration appliquée au montant total des travaux réalisés pour le compte des tiers riverains correspondant au coût de mobilisation des agents	8%

3 – 6 : Refacturation de matériel et prestations de travaux divers

La Ville peut être amenée à refacturer des prestations et matériels divers, sur la base d'un devis de location ou sur la base d'un bordereau de prix unitaire (BPU) pour un marché public.

Prestations	Tarifs 2015
Mise à disposition de matériel loué	Facturation au tantième du devis de location

Cloutage des terrasses	Facturation de la dépense sur prix des marchés en cours + majoration de 8% pour frais de gestion
Refacturation des interventions d'office en matière d'occupation du domaine public	Facturation de la dépense sur prix des marchés en cours + majoration de 8% pour frais de gestion

3 – 7 : Refacturation des services exceptionnels pour le compte des tiers (coût par agent mobilisé)

Prestations	Unité	Tarifs 2015
Tarif de jour de 7h00 à 21h00	H/agent	18,00 €
Tarif de nuit de 21h00 à 7h00, dimanche et jours fériés (+ 100 % du tarif horaire de jour) – Nouveau tarif	H/agent	36,00
Tarif de jour de 7h00 à 21h00, dimanche et jours fériés (+ 66 % du tarif horaire de jour) – Nouveau tarif	H/agent	30,00
Tarif par heure et par véhicule	H / véhicule	7,00 €
Capture d'un animal avec fourgon aménagé pour facturation auprès du propriétaire ou d'un tiers	Unité	
Forfait intervention jour de 7h à 21h Semaine du lundi au samedi – Nouveau tarif	U	112,00 €
Forfait intervention de jour le dimanche et jours fériés De 7h00 à 21h00 (+ 66 % du tarif jour de base en semaine) – Nouveau tarif	U	185,00 €
Forfait intervention de nuit, semaine, les dimanches et jours fériés De 21h à 7h00 (+ 100 % du tarif jour de base en semaine) – Nouveau tarif	U	224,00 €
Capture d'un animal avec fourgon et remorque de transport pour facturation auprès du propriétaire ou d'un tiers	Unité	
Forfait intervention jour de 7h à 21h Semaine du lundi au samedi – Nouveau tarif	U	140,00 €
Forfait intervention de jour le dimanche et jours fériés De 7h00 à 21h00 (+ 66 % du tarif jour de base en semaine) – Nouveau tarif	U	232,00 €
Forfait intervention de nuit semaine, le dimanche et jours fériés De 21h à 7h00 (+ 100 % du tarif jour de base en semaine) – Nouveau tarif	U	280,00 €

La Ville peut être amenée à refacturer les soins vétérinaires ou d'évaluations comportementale consécutifs au placement d'animaux blessés ou considérés comme dangereux en lieux de dépôt ainsi que le séjour d'animaux en lieux de dépôt sur la base des marchés publics en cours.

Dans le cadre de cette refacturation aux tiers ou propriétaires des animaux, il est appliqué une majoration de 5 % pour frais de gestion.

Majoration appliquée lors de la refacturation auprès d'un tiers des soins vétérinaires ou d'évaluation comportementale consécutifs au placement d'animaux blessés ou considérés comme dangereux en lieux de dépôt	5%
Majoration appliquée lors de la refacturation auprès d'un tiers des frais de séjour d'animaux en lieux de dépôt	5%

3 – 8 : Refacturation des concessions funéraires & redevances

Le service Administration des Cimetières est en charge de la gestion des 5 cimetières de la Ville (St Lazare, son extension et son annexe, St Etienne et Celleneuve), de la gestion des concessions et des défunts. A ce titre, il gère les achats et les renouvellements des concessions funéraires ainsi que la vente des caveaux neufs ou anciens qui sont construits sur les

terrains. Il émet et encaisse en régie les taxes et redevances correspondant aux droits liés aux inhumations, aux dispersions des cendres au Jardin du Souvenir et aux exhumations. Les vacations de Police sont encaissées par la Police Nationale.

Achat et renouvellement des concessions	Tarifs 2015
Concession 5 ans (renouvellement exclusivement)	167,00 €
Concession 10 ans (renouvellement exclusivement)	334,00 €
Concession 15 ans	517,00 €
Concession 30 ans de 2 m² - Nouveau tarif	1041,00 €
Concession 30 ans de 4 m² pour bâti – Nouveau tarif	2082,00 €
Concession 50 ans de 2 m² - Nouveau tarif	1767,00 €
Concession 50 ans de 4 m² pour bâti – Nouveau tarif	3534,00 €
m² supplémentaire à la concession de base de 50 ans pour bâti	883,00 €
Concession Perpétuité (4 m²)	5123,00 €
m² supplémentaire à la concession de base perpétuelle	1281,00 €
Columbarium 2 / 3 places (30 ans)	789,00 €
Columbarium 4 / 6 places (30 ans)	1580,00 €
Columbarium 6 / 8 places (50 ans)	2180,00 €
Vente des caveaux neufs ou anciens construits sur les terrains	**Tarifs 2015**
Caveau bâti neuf 2 places (HT)	1598,67 €
Caveau bâti neuf 4 places (HT)	3198,16 €
Equipement existant HT sur terrain repris par la Ville (forfait)	1301,67 €
Taxes, redevances et vacations de police	**Tarifs 2015**
Taxes pour inhumation, dispersion, exhumation et dépôt en caveau d'attente	71,00 €
Caveau d'attente - séjour / jour	10,00 €
Vacations de police	20,00 €

3 – 9 : Refacturation de caisses de transport d'animaux

Modèle : Vari Kennel	Unité	Tarifs 2015
Très petite	U	30,00 €
Petite	U	50,00 €
Moyenne	U	75,00 €
Grande	U	100,00 €
Très grande	U	200,00 €
Modèle : Caisse en bois simple	**Unité**	**Tarifs 2015**
Très petite	U	150,00 €
Petite	U	250,00 €
Moyenne	U	350,00 €
Grande	U	400,00 €
Très grande	U	500,00 €
Modèle : Caisse en bois simple avec cerclage métal	**Unité**	**Tarifs 2015**
Très petite	U	200,00 €
Petite	U	300,00 €
Moyenne	U	400,00 €

Grande	U	500,00 €
Très grande	U	600,00 €
Modèle : Caisse en bois renforcée avec métal et tôle	**Unité**	**Tarifs 2015**
Très petite	U	400,00 €
Petite	U	750,00 €
Moyenne	U	1 000,00 €
Grande	U	1 500,00 €
Très grande	U	2 000,00 €

Les tarifs des caisses de transport d'animaux sont pour des produits neufs. Une remise de 10, 25 ou 50% pourra être appliquée pour les caisses usagées en fonction de leur usure.

3 – 10 : Plan de Déplacement des Entreprises

Location VAE et parkings	**Unité**	**Tarifs 2015**
Location d'un vélo à assistance électrique (VAE)	Par mois	16,20 €
Parking le plus proche du lieu de travail	Par mois	16,20 €
Parking 2 roues motorisées le plus proche du lieu de travail	Par mois	7,87 €
Parking P4 de l'ancien Hôtel de Ville	Par mois	16,20 €
Parking Hôtel de Ville	Par mois	16,20 €
Parking 2 roues motorisées Hôtel de Ville	Par mois	8,10 €

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal :
- d'adopter les tarifs qui lui sont proposés dans la présente délibération ;
- de préciser qu'ils seront applicables au 1er janvier 2015 (sauf mention contraire) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil Adopte.

Pour extrait conforme, Monsieur le Maire,



Philippe SAUREL

Publiée le : 18 décembre 2014